



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DU BUDGET

TÉLÉDOC 242  
139, RUE DE BERCY  
75572 PARIS CEDEX 12

AGENCE POUR L'INFORMATIQUE  
FINANCIERE DE L'ETAT

10 RUE DU CENTRE  
93160 NOISY LE GRAND

**18 SEP. 2014**

LE SECRETAIRE D'ETAT AU BUDGET  
À MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES ET  
SECRETAIRES D'ETAT

NOR FCPB1419998C  
N° : DF-1BE-14-3386

*A l'attention de Mesdames et Messieurs  
les responsables de la fonction financière ministérielle,  
les directeurs des affaires financières  
et les responsables de programme*

**Objet : Opérations préalables à la bascule 2014-2015 et préparation des arrêtés de report sur 2015.**

**P.J : 1 annexe**

La présente circulaire, qui complète la circulaire dite de « fin de gestion », a pour objectif de détailler le calendrier des opérations préalables à la bascule des opérations non soldées en fin d'année 2014<sup>1</sup> ainsi que les actions nécessaires à la préparation des arrêtés de report de crédits. Elle précise notamment les modalités de suppression des fonds de concours et attributions de produits inactifs ou de faible rendement.

Dans la perspective des reports de crédits de 2014 sur 2015, la présente circulaire détaille, pour chacun des acteurs concernés (ministères, direction du budget, départements de contrôle budgétaire au sein des services du contrôleur budgétaire et comptable ministériel, Agence pour l'informatique financière de l'État), le calendrier des actions à conduire. Elle prévoit de nouvelles modalités de déblocage des crédits le 31 décembre et de gestion des règles de bascule des tranches fonctionnelles basculant d'un programme vers un autre programme.

<sup>1</sup> Sous Chorus, ces opérations, qui désignent l'ensemble des travaux nécessaires au bon déroulement de la bascule sur la gestion 2015 des opérations non soldées en fin d'année 2014, sont aussi qualifiés de « traitements de fin de gestion » (TFG). Selon le cas, ces travaux peuvent être automatiques ou comporter des tâches manuelles à la charge des différents acteurs (notamment ministères, contrôleurs budgétaires, AIFE).

## **A. Calendrier des opérations réalisées par les ministères**

### **a. Déblocage des crédits**

Les gestionnaires veilleront à procéder aux déblocages des crédits qu'ils avaient bloqués (aléas de gestion, régies d'avance) **au plus tard le mercredi 31 décembre 2014**, à l'exception des blocages réalisés à la suite de retraits d'AE d'années antérieures non réutilisables.

**Cette action est nécessaire en vue de la détermination du montant disponible par programme pour le report. Le non-respect de cette consigne fait peser un important risque d'erreur sur la campagne de reports.**

En revanche, il n'est pas nécessaire de remonter les crédits sans emploi au niveau du programme dans Chorus.

### **b. Clôtures d'opérations terminées**

Les gestionnaires veilleront à clôturer<sup>2</sup> avant **le 31 décembre 2014** les opérations ne devant plus faire l'objet d'aucun paiement.

### **c. Saisie dans Chorus des règles de changement d'imputation budgétaire**

Ces règles consistent, en cas de changement d'imputation des opérations non soldées en fin d'année sur la gestion suivante, à en préciser les nouvelles imputations.

Le suivi de l'exécution par activité<sup>3</sup> étant obligatoire depuis 2012, il est possible, en cas de modification du référentiel d'activités entre 2014 et 2015, de modifier l'activité de rattachement des AE lors des opérations de changement d'imputation. Cette modification permettra en particulier de substituer à toute activité supprimée une activité valide, et de garantir la cohérence entre l'action/sous-action et l'activité sur les dossiers basculés au regard du lien activité/action/sous-action déclaré dans le référentiel des activités. Conformément à la circulaire DF-IBLF-14-3201 du 20 mai 2014 relative à l'élaboration de la nomenclature des dépenses budgétaires pour 2015, cette modification devra par ailleurs être soumise pour validation à la direction du budget **au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2014**.

Compte tenu de ces dispositions, les opérations de changement d'imputation budgétaire à la charge des ministères ont pour effet de modifier un ou plusieurs des axes suivants :

- l'activité ;
- l'axe destination de la dépense (action et/ou sous-action, programme en cas d'évolution de la maquette budgétaire) ;
- le responsable budgétaire de l'exécution de la dépense (UO, et éventuellement BOP voire programme en cas d'évolution de la maquette budgétaire).

Les gestionnaires devront saisir leurs règles, en particulier celles de changement de périmètre ministériel, **dès que possible et avant le 19 décembre 2014**. En effet, la bascule des dossiers débutant dès le 2 janvier 2015, ces règles devront avoir été vérifiées par l'AIFE dans Chorus afin d'être effectives dès cette date. Seuls les changements de maquette intervenus par amendement au cours de l'examen du projet de loi de finances (PLF) pour 2015 au Parlement

<sup>2</sup> En saisissant une date de fin de validité au 31/12/2014.

<sup>3</sup> L'activité correspond au segment élémentaire de pilotage des moyens budgétaires, elle fournit une information plus fine et plus opérationnelle des métiers que la nomenclature par destination et par nature de dépense.

pourront justifier d'un changement de périmètre postérieur. Ces derniers devront alors être effectués au plus tard **le 9 janvier 2015, et en concertation avec l'AIFE**. Aucune règle ne devra être saisie dans Chorus à une date ultérieure.

Les dossiers pris en compte au titre de 2014 et liés aux opérations dont le règlement doit intervenir dès les premiers jours de gestion 2015 devront être basculés en priorité. S'ils sont concernés par un changement d'imputation budgétaire, la saisie des règles de changement budgétaire correspondantes devra avoir été mise en place préalablement. Les engagements juridiques antérieurs à 2015 concernés pourront ainsi être basculés sur 2015 **dès le 2 janvier 2015** et faire l'objet de paiements ce même jour.

#### **d. Gestion des tranches fonctionnelles des opérations d'investissement**

La préparation de la bascule des tranches fonctionnelles doit faire l'objet d'une attention particulière :

- les gestionnaires veilleront à vérifier les dates de fin de validité des tranches fonctionnelles (TF). En particulier, les dates de fin de validité sur 2014 devront être repoussées sur 2015 pour toute TF pour laquelle la clôture n'est pas souhaitée<sup>4</sup> ;
- **toute règle de bascule d'une tranche fonctionnelle d'un programme vers un autre programme doit faire l'objet d'une demande de dérogation soumise par les gestionnaires à l'avis du département du contrôle budgétaire compétent avant le vendredi 19 décembre 2014 ; aucune demande de dérogation ne sera examinée après cette date.** De telles règles de bascule, qui se traduiront par une demande de reports croisés, doivent notamment respecter les dispositions de l'article 15 de la LOLF. L'accord sur la mise en place de ces règles ne préempte pas les décisions qui seront prises aux moments des arbitrages sur les reports.

#### **e. Suppression des fonds de concours et attributions de produits inactifs ou de faible rendement**

L'annexe II à la circulaire 1 BLF-14-3204 relative aux annexes générales jaunes du PLF 2015 demande notamment de signaler les fonds de concours ou attributions de produit que les ministères projettent de supprimer ou de regrouper à compter de 2015.

Les gestionnaires devront, pour ce faire, examiner la liste, par ministère, des fonds pour lesquels aucune recette n'a été constatée à la date du 31 août 2014, avec une rétrospective depuis 2010. Dans l'hypothèse où ils estimeraient leur maintien nécessaire, ils communiqueront à la direction du budget tout document attestant de l'existence d'une créance de l'État sur un tiers. *A contrario*, préalablement à toute proposition de suppression, les gestionnaires s'assureront qu'il ne subsiste aucun titre de perception non soldé sur le fonds.

Les gestionnaires veilleront également à remédier à la récurrence de certains fonds au rendement peu significatif. En particulier, ils proposeront le regroupement des attributions de produits instituées en application d'un même décret.

---

<sup>4</sup> Il est rappelé que les crédits affectés non engagés sur les TF ayant une date de fin de validité sur 2014 ne sont pas reportés.

Cette opération de rationalisation du répertoire des fonds de concours et attributions de produits devant impérativement être achevée avant le démarrage de la gestion 2015, les gestionnaires veilleront à retourner l'annexe jointe accompagnée de leurs observations avant le 3 novembre 2014 au bureau 1BE (1be-fdc-adp@finances.gouv.fr)

## **B. Calendrier des opérations réalisées par les départements de contrôle budgétaire**

Les départements de contrôle budgétaire veilleront à procéder le mercredi 31 décembre 2014 d'une part, sur instruction de la direction du budget, au dégel des crédits gelés résiduels, et, d'autre part, au déblocage des crédits bloqués, **à l'exception des blocages mis en place afin d'identifier dans Chorus les crédits n'ayant pas vocation à être reportés.** Ne doivent donc rester bloqués que les crédits dont le report n'est pas envisageable au sens du GBCP.

**Ils transmettent, pour information, au bureau 1BE leur avis sur les demandes de bascule de tranche fonctionnelle d'un programme vers un autre programme avant le 31 décembre 2014.**

## **C. Calendrier des opérations réalisées par l'AIFE**

### **a. Clôture automatique des réservations de crédits de gestion courante (AE)**

Les réservations de crédits<sup>5</sup> de gestion courante sur tranche fonctionnelle et hors tranche fonctionnelle seront clôturées automatiquement en fin de gestion 2014. L'AIFE procédera ainsi aux annulations de ces réservations de crédits **le 27 décembre 2014.**

À l'issue de ce traitement, les autorisations d'engagement correspondantes seront restituées sur l'UO d'imputation de ces réservations de crédits ou sur leur tranche fonctionnelle s'agissant des réservations de crédits sur tranche fonctionnelle. La consommation des autorisations d'engagement restera inchangée.

### **b. Suppression des réservations liées aux marchés à bon de commande héritées des outils palier**

Les règles de consommation des AE relatives aux marchés à bon de commande ont été modifiées lors du passage à Chorus.

Auparavant, les AE étaient consommées dès la notification du marché, pour la totalité du montant prévu, les bons de commande consommant ensuite cette enveloppe au fil des commandes.

Aujourd'hui, les AE ne sont consommées qu'au moment de la commande.

Des dispositions particulières ont donc été prises au moment de la reprise des données d'ACCORD dans Chorus, de manière à ce que la fin de l'exécution des marchés à bon de commande non soldés lors de la bascule ne biaise pas la consommation budgétaire des AE. Le montant des marchés à bon de commande non soldés a été repris sous la forme de réservations de crédits particulières (RC RT), sur lesquelles les bons de commande sont imputés.

---

<sup>5</sup> La réservation de crédits désigne une opération de gestion qui permet d'identifier, au sein d'une enveloppe globale d'AE, une sous-enveloppe pour un projet particulier. Cette opération ne donne lieu à aucune consommation de crédits.

Assimilées à des engagements juridiques non soldés, ces réservations de crédits basculent d'une année sur l'autre dans le cadre des traitements de fin de gestion.

Compte tenu du fait que Chorus est généralisé depuis plusieurs années, les RC RT non apurées sont souvent devenues caduques.

Par conséquent, sauf justification soumise au visa du DCB du report de quelques-unes de ces RC, les RC RT restantes<sup>6</sup> seront annulées le 27 décembre et les AE seront non disponibles que ce soit pour la consommation ou le report.

### **c. Saisie des règles de changement de fonds de concours et d'attribution de produits**

Avant le 31 décembre 2014, l'AIFE intégrera dans Chorus les règles de changement de fonds de concours et d'attributions de produits<sup>7</sup> lorsque les évolutions de cette nomenclature arrêtée par la direction du budget le justifieront (en particulier lors de la fusion éventuelle de deux fonds de concours ou de deux attributions de produits).

Les crédits de fonds de concours non consommés au 31 décembre 2014 sont reportés de droit en 2015. **Conformément aux dispositions de la LOLF, les crédits d'attributions de produits non consommés au 31 décembre 2014 sont en revanche soumis aux mêmes règles de reports que les autres crédits, en particulier en matière de plafonnement.**

Les ministères veilleront donc à demander la levée du plafond de 3% pour les reports prévu à l'article 15 de la LOLF en tenant compte de cette évolution.

### **d. Bascule des dossiers sur 2015**

Sur demande des ministères, l'AIFE procédera à la bascule des dossiers relatifs à la dépense (consommant AE et CP) par lots. Ces lots pourront être basculés sur 2015 **dès le 2 janvier 2015**, y compris pour les engagements sur tranche fonctionnelle.

### **e. Intégration des mouvements Farandole dans Chorus**

Les mouvements de crédits issus du système Farandole, relatifs à la gestion 2014 et publiés après le 31 décembre 2014, seront intégrés dans Chorus dans les meilleurs délais, en principe le lendemain de leur publication.

Ces mouvements sont liés :

- soit à des annulations de crédits disponibles et reportés sur 2014 (arrêtés publiés au plus tard le 31 mars 2015) ;
- soit à des annulations de crédits disponibles au titre de la régularisation de certains rattachements de fonds de concours excédentaires au regard des recouvrements, qui pourraient intervenir dans les premiers jours de janvier 2015.

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2015, les crédits disponibles et non annulés sur la gestion 2014 auront vocation à être annulés en loi de règlement.

---

<sup>6</sup> La liste des RC RT restantes sera envoyée par la DB (bureau BMS) vers les ministères courant septembre.

<sup>7</sup> Ces règles consistent à déterminer le fonds destinataire des recettes constatées en n+1 sur un fonds supprimé en n.

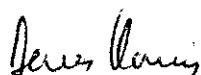
**f. Report des AE affectées non engagées sur tranche fonctionnelle de la gestion 2014 sur la gestion 2015**

Conformément à la demande qui lui sera adressée par la direction du budget, et après la signature des arrêtés de report correspondants, l'AIFE procédera à la bascule des AE affectées non engagées des tranches fonctionnelles de la gestion 2014 sur la gestion 2015 dans le cadre des reports de crédits de 2014 sur 2015.

**D. Mise en place de la gestion 2015**

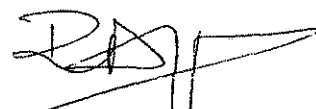
Les instructions de la circulaire du 17 octobre 2013 relative à la mise en place de la gestion 2014 sont reconduites en 2015.

Le Directeur du Budget



Denis MORIN

La Directrice de l'Agence pour l'Informatique  
Financière de l'État



Régine DIYANI  
Directrice

## ANNEXE : Calendrier des opérations préalables à la bascule 2014-2015

		1er janvier 2015 →	
Action	Acteur concerné	Calendrier	
Déblocage des crédits <i>(hors retraits AE années antérieures)</i>	Ministères	jusqu'au 31 décembre 2014	
Clôture d'opérations terminées	Ministères	jusqu'au 31 décembre 2014	
Saisie des règles de changement budgétaires (y.c. changement d'activité)	Ministères	Cas général : avant le 19 décembre 2014	
		Cas particulier : jusqu'au 9 janvier 2015 pour un changement de maquette introduit par amendement	
Vérification des dates de fin de validité des tranches fonctionnelles	Ministères	jusqu'au 31 décembre 2014	
Demande de suppression des fonds de concours et attributions de produits inactifs ou de faible rendement	Ministères	jusqu'au 3 novembre 2014	
Demande de reports croisés pour les tranches fonctionnelles	Ministères	jusqu'au 19 décembre 2014	
Dégel et déblocage des crédits reportables	Départements de contrôle budgétaire		le 31 décembre 2014
Clôture automatique des réservations de crédits de gestion courante *	AIFE	le 27 décembre 2014	
Saisie des règles de changement de fonds de concours et d'attribution de produits	AIFE	jusqu'au 31 décembre 2014	
Intégration des mouvements Farandole	AIFE	jusqu'au 1 <sup>er</sup> avril 2015	
Bascule des dossiers vivants	AIFE		à partir du 2 janvier 2015
Bascule des tranches fonctionnelles	AIFE	jusqu'au 1 <sup>er</sup> avril 2015 à la demande de la direction du budget	

\* Par conséquent, les engagements juridiques sur réservations de crédits devront impérativement être réalisés au plus tard le 26 décembre 2014

## Annexe : Historique des fonds de concours à examiner en vue de leur suppression

Ministère	Programme	Fonds 2014	Intitulé 2014	CP au 30/08/2014	CP 2013	CP 2012	CP 2011	CP 2010
Ecologie, développe	612	1-1-00006	Participation aux projets aéronautiques européens		336 350,92	11 516 708,72	8 366 700,00	12 787 615,00
Agriculture, agroalim	215	1-1-00018	participation de la Commission européenne aux frais d'établissement d'enquêtes statistiques, hors RICA (titre 2)		600 000,00	200 000,00		1 800 000,00
Agriculture, agroalim	215	1-1-00021	participation de l'Union européenne aux dépenses de rémunération d'assistance technique des programmes financés par le FEADER ou le FEP (titre 2)					
Agriculture, agroalim	149	1-1-00022	participation du FEOGA ou du FEADER aux dépenses de subventions relatives aux forêts			20 281,31		437 145,00
Intérieur	216	1-1-00039	participation du FEDER à des projets initiés par l'administration centrale		228 065,30	175 058,19	378 700,00	212 485,00
Enseignement supé	172	1-1-00082	concours du Fonds social européen (programme recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires)			18 841 804,73		
Enseignement supé	150	1-1-00094	participation du FEDER à la construction et à l'équipement de locaux universitaires (programmation 2000-2006 - rattachement au CP uniquement)			167 376,07		457 092,00
Ecologie, développe	203	1-1-00095	participation du FEDER au financement d'études et d'infrastructures dans le domaine des transports (AE préalable)		15 277 607,21	784 138,08		
Agriculture, agroalim	215	1-1-00123	participation de la Commission européenne aux frais d'établissement d'enquêtes statistiques, hors RICA (hors titre 2)		15 432 828,54	550 000,00		
Ecologie, développe	203	1-1-00160	contribution du FEDER aux projets d'investissements routiers (AE préalable)			5 707 915,56		2 500 000,00
Services du Premier	308	1-1-00186	participation communautaire aux actions menées par le contrôleur général des lieux de privation de liberté				31 024,00	
Ecologie, développe	181	1-1-00185	participation du FEDER aux actions dans le domaine des risques naturels et hydrauliques (programme 181)		600 000,00	712 514,73		
NA	NA	1-1-00200	cofinancement par le Fonds européen d'intégration (FEI) des actions menées en faveur de l'accueil et de l'intégration des ressortissants extracommunautaires		140 522,78	9 248 803,43	6 885 828,00	4 065 436,00
NA	NA	1-1-00216	contribution de la Commission européenne au fonctionnement du réseau européen des migrations (hors titre 2)			184 808,49	200 273,00	223 539,00
Services du Premier	129	1-1-00232	participation communautaire aux projets initiés par les services du premier ministre (programme 129)			135 687,28		
Economie et financ	218	1-1-00233	Contribution de la Commission européenne au financement de programmes de surveillance communautaire		314 161,47	206 673,99		
Enseignement supé	150	1-1-00272	participation du FEDER à la construction et à l'équipement de locaux universitaires (AE préalable)		10 402 885,88			
Défense	146	1-1-00274	Participation de la Commission européenne aux programmes de contrôle de la pêche en Guyane					
Affaires sociales et	304	1-1-00294	Participation du FEAD aux dépenses d'assistance technique					
Intérieur	304	1-1-00302	Cofinancement par le FAMI des actions menées par le programme 104					
Intérieur	303	1-1-00305	Cofinancement par le FAMI des actions menées par le programme 303					
Intérieur	303	1-1-00309	Cofinancement par le FSI des actions menées par le programme 303					
Sports, jeunesse, et	183	1-1-00411	participation de la Commission européenne au financement de projets relatifs aux jeunes et à la vie associative			2 474,33	238 000,00	
Egalité des territoires	177	1-1-00415	concours du Fonds social européen aux actions d'insertion et d'accompagnement social		1 692 956,70	670,92		
Intérieur	181	1-1-00487	participation de la Commission européenne au financement des projets de la sécurité civile (programme 181)		277 546,78	48 253,89	4 373 895,00	4 336 925,00
Services du Premier	112	1-1-00587	contribution du FEADER au financement des actions nationales du réseau de développement rural				4 253,00	
Culture et communi	175	1-1-00792	participation du FEDER à des projets de restauration du patrimoine (investissement - AE préalable)			188 137,31	58 407,00	228 085,00
Ecologie, développe	113	1-1-00819	participation du FEDER à des actions de protection de la nature et de l'environnement (programmation 2000-2006 - rattachement au CP uniquement)					672 062,00
Travail, emploi, form	103	1-1-00841	concours du Fonds européen d'équipement et de la modernisation (FEM) aux actions en faveur de la réinsertion professionnelle des travailleurs privés d'emploi			35 618 457,00		
Ecologie, développe	151	1-1-00846	contributions de l'Union européenne à des actions de coopération dans le domaine de la sécurité nucléaire			11 308,77	735,00	
Outre-mer	123	1-1-00870	participation de la Commission européenne au financement de la politique outre-mer - EurooACT, FEDER, FEADER, FSE (programme 123)		63 009 272,80	648 979,54	14 143,00	
Justice	186	1-1-00884	participation de la Commission européenne au financement des projets initiés par les services judiciaires		256,00			10 583,00
Justice	310	1-1-00902	participation de l'Union européenne à des projets initiés par l'administration centrale			324 736,57	170 768,00	101 751,00
Travail, emploi, form	155	1-1-00910	contributions communautaires à des statistiques et études				161 583,00	74 740,00
Egalité des territoires	135	1-1-00914	participations d'organismes européens à des études dans le domaine du logement (programme 135)				11 610,00	
Ecologie, développe	190	1-1-00936	participation de la Commission européenne au financement de projets Ete-net		356 845,01		47 125,00	41 993,00
Enseignement supé	172	1-1-00947	participation de la Commission européenne au financement du projet Ete-net			39 483,02	57 987,00	
Culture et communi	224	1-1-00966	participation de la Commission européenne à la constitution d'un portail archivistique européen			340 516,18		92 087,00
Ecologie, développe	205	1-1-00988	contribution de l'Union européenne à la mise en oeuvre du système de surveillance des navires de pêche par satellite et aux autres dépenses de contrôle des pêches		226 634,00	1 620 075,85		228 405,00
Intérieur	307	1-1-00977	participation du FEDER au financement des projets de l'administration territoriale et au programme national d'information des élus				92 600,00	15 390,00
Economie et financ	134	1-1-00978	participation de l'Union européenne à l'organisation ou au financement de projets, études ou enquêtes dans le domaine du tourisme					4 487,00
Economie et financ	218	1-1-00990	contribution du Fonds social européen à des actions de communication et de formation				231 249,00	116 497,00
Ecologie, développe	217	1-1-00989	participation de la Commission européenne, par versement direct ou reversement de personnes publiques, à des actions relatives au projet Ete-net			40 631,58		
Economie et financ	218	1-1-00990	contribution du Fonds social européen à la rémunération de formateurs (titre 2)				355 000,00	
Défense	212	1-2-00003	participation de l'établissement public des fonds de prévoyance militaire et de l'aéronautique au logement familial			10 000 000,00		
Affaires étrangères	206	1-2-00008	contributions de biers au profit de l'aide d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles et de conflits à l'étranger		554 880,85	93 105,00	1 056 104,00	2 076 148,00
Affaires étrangères	151	1-2-00011	contribution de biers au plan d'action et de coopération relatif aux sépultures civiles françaises en Algérie		3 061 832,57	44 000,00	49 000,00	22 000,00
Agriculture, agroalim	215	1-2-00017	participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique		34 198,00	157 338,84	1 011 196,00	143 920,00
Intérieur	152	1-2-00024	participation aux opérations de dégelage d'une fréquence hertzienne		16 847,41	6 063 400,00	9 612 800,00	6 408 700,00
Intérieur	181	1-2-00043	contributions diverses à l'aide d'urgence aux victimes de calamités publiques				1 248,00	784 177,00
Enseignement supé	231	1-2-00050	participations diverses au financement d'opérations immobilières en faveur de la vie étudiante (AE préalable)		686 119,00	7 838 900,00	5 250 962,00	4 108 184,00
Economie et financ	218	1-2-00065	participation du FIPHFP à des actions en faveur de l'insertion des personnes handicapées (MBCPFP, MINEFP)			900 000,00	5 545 256,00	
Economie et financ	134	1-2-00067	contribution des collectivités locales au financement de mesures en faveur de l'industrie		79 000,00			
Ecologie, développe	203	1-2-00102	participation des départements au fonctionnement courant des directions interdépartementales des routes		49 981,50	154 021,32	89 913,00	
Agriculture, agroalim	215	1-2-00124	participations diverses aux frais d'établissement d'enquêtes statistiques, hors RICA (titre 2 - métropole)		2 387 302,24	230 000,00	284 105,00	
Ecologie, développe	203	1-2-00142	participations diverses à l'aménagement de la voirie des villes nouvelles (AE préalable)		9 042 566,68	1 334 781,54	1 096 227,00	1 770 207,00
Egalité des territoires	135	1-2-00145	participations diverses à l'aménagement de la voirie des villes nouvelles (AE préalable)		16 500,00	1 600 000,00	500 000,00	2 620 614,00
Ecologie, développe	203	1-2-00151	participations à l'aménagement, l'adaptation et la construction d'installations portuaires (AE préalable)		536 504,68	6 581 783,90	70 094 951,00	23 087 832,90
Ecologie, développe	203	1-2-00157	participations au financement d'études et d'infrastructures dans le domaine des transports - opérations engagées avant le 31 décembre 2005 (CP uniquement)		2 535 298,00	18 100 000,00	4 400 000,00	4 091 467,00
Ecologie, développe	113	1-2-00163	participations à des opérations d'aménagement dans le domaine du littoral (AE préalable)		329 458,96	3 162 842,00	2 600 000,00	1 643 594,00
Ecologie, développe	190	1-2-00186	participation au financement du développement de l'ATSO		317 349,96	150 000 000,00	100 000 000,00	
Ecologie, développe	203	1-2-00176	participation de l'AFITP au financement du contrat de partenariat relatif à la mise en oeuvre de l'éco-taxe poids lourds nationale et de la taxe expérimentale étasienne (AE préalable)					
Services du Premier	333	1-2-00177	participation de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine aux frais engagés par l'Etat dans le concours apporté à son action (hors titre 2)		8 700,00	534 925,77		
Ecologie, développe	613	1-2-00180	participation du FIPHFP au financement d'actions en faveur de l'insertion des personnes handicapées		613 373,90	587 486,46	50 000,00	
Intérieur	307	1-2-00187	participation des agences de rénovation urbaine et de cohésion sociale aux frais engagés par le ministère dans le concours apporté à leur action		24 417,20	76 825,00		27 200,00
Ecologie, développe	181	1-2-00207	participation de l'ADEME au versement de subventions pour des opérations d'isolation acoustique		46 491 718,50	2 000 000,00	3 850 000,00	8 390 000,00
Agriculture, agroalim	148	1-2-00221	participations diverses au financement de travaux de restauration de terrains en montagne (investissement)			200 821,57		
Justice	310	1-2-00224	aides financières au développement de l'accueil de jeunes enfants des agents de l'Etat en structure de garde collective (programme 310)					
Ecologie, développe	181	1-2-00225	contribution au financement des travaux de renforcement des digues de protection de Toulouse		117 442,90			



Ministère	Programme	Fonds 2014	Intitulé 2014	CP au 30/08/2014	CP 2013	CP 2012	CP 2011	CP 2010
Agriculture, agroalimentaire	215	1-2-00227	participation du Conseil général à la construction de la Direction départementale des territoires (DDT) des Yvelines (AE préalable)		0,49	1 200 000,00	810 000,00	600 000,00
Agriculture, agroalimentaire	148	1-2-00234	Participation de tiers aux opérations de prévention des incendies engagées par le ministère chargé de la forêt			183 000,00		
Affaires sociales et familiales	124	1-2-00207	participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique aux dépenses d'insertion et de maintien dans l'emploi		8 200,00			
Affaires sociales et familiales	157	1-2-00270	participation de la CNSA au financement des opérations d'investissement PA-PH		1 533 696,53			
Affaires étrangères	105	1-2-00288	participation de la CNAV à une mission de lutte contre la fraude					
Affaires étrangères	105	1-2-00286	Participation de tiers métropolitains aux dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France					
Economie et finance	134	1-3-00292	Participations au fonds de soutien aux collectivités locales ayant contracté des produits structurés					
Ecologie, développement durable	217	1-2-00300	participations diverses à des actions de communication et de formation		605 682,08		40 000,00	283 000,00
Ecologie, développement durable	217	1-2-00305	participations diverses à l'acquisition, à la construction ou à l'aménagement d'immeubles		2 132 334,42		120 938,00	60 206,00
Justice	182	1-2-00396	participations diverses aux actions initiées par les services de la protection judiciaire de la jeunesse			100 000,00		
Sports, jeunesse, éducation nationale	219	1-2-00401	participations diverses à des opérations d'investissement dans le domaine du sport (AE préalable - programme sport - métropole)		387 362 519,87	20 815 160,26	17 742 097,00	2 071 918,00
Sports, jeunesse, éducation nationale	219	1-2-00402	participation de partenaires privés et d'établissements publics au financement de campagnes d'information initiées par le ministère chargé des sports		273 735 831,00	10 000,00	10 000,00	58 924,00
Affaires sociales et familiales	157	1-2-00413	legs et donations					1 386 822,00
Culture et communication	175	1-2-00427	participation du Centre des monuments nationaux aux travaux d'entretien et de restauration des immeubles et objets mobiliers appartenant à l'Etat et classés monuments historiques ou inscrits au titre des monuments historiques (investissement - AE préalable)		33 500 000,00		1 835 303,00	18 273 816,00
Culture et communication	334	1-2-00434	contributions diverses aux travaux de restauration des immeubles et objets mobiliers classés ou inscrits au titre des monuments historiques (programme 334 - AE préalable)			10 000 000,00	2 000 000,00	
Affaires étrangères	105	1-2-00449	contributions de tiers au profit de l'aide d'urgence aux Français victimes de catastrophes naturelles et de conflits à l'étranger					
Intérieur	218	1-2-00500	participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique au financement des actions menées par le ministère de l'Intérieur				2 352 000,00	
Défense	146	1-2-00504	reversement par les entreprises d'une fraction de la taxe d'apprentissage, pour concourir à des actions de formations technologiques et professionnelles				8 449,00	5 112,00
Réforme de l'Etat, décentralisation et simplification	148	1-2-00510	participation du FIPHFP au financement de la prestation chèque vacances au bénéfice des travailleurs handicapés de la fonction publique de l'Etat			8 000,00		
Enseignement supérieur	150	1-2-00511	participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique aux actions de recrutement, de formation et d'intégration (programme 150)			403 824,00		1 031 800,00
Enseignement supérieur	172	1-2-00512	participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique aux actions d'insertion et de sensibilisation (programme 172)			71 971,20		80 829,00
Services du Premier ministre	182	1-2-00521	contribution de l'AFITF au programme exceptionnel d'investissement en faveur de la Corse (AE préalable)		17 940,00	33 000 000,00	20 000 000,00	40 000 000,00
Services du Premier ministre	129	1-2-00523	participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique au financement des mesures d'insertion dans les services du Premier ministre		17 350,00			124 435,00
Intérieur	218	1-2-00576	participations contractuelles au financement de divers travaux d'équipement (programme 218)		1 600 000,00	857 811,10		
Economie et finance	156	1-2-00711	participations à la construction, l'aménagement ou la rénovation de bâtiments administratifs (investissement)				123 061,27	343 010,00
Outre-mer	123	1-2-00724	actions exceptionnelles en faveur du développement économique et social de l'outre-mer				280 740,00	258 750,00
Ecologie, développement durable	205	1-2-00738	participation des amateurs au financement des dispositifs sociaux à destination des marins				84 285,69	121 847,00
Défense	212	1-2-00791	actions de mécénat en faveur de la valorisation du patrimoine culturel et de l'information historique				36 000,00	150 000,00
Services du Premier ministre	185	1-2-00799	participations financières des collectivités locales aux opérations immobilières des cours administratives d'appel et des tribunaux administratifs (investissement)		290 000,00	142 224,34		48 200,00
Ecologie, développement durable	181	1-2-00820	participations sur études, acquisitions et travaux d'équipement relatifs à la protection de la nature, à la prévention et à la lutte contre les pollutions ainsi qu'à la gestion des milieux naturels (rattachement en CP uniquement)					
Culture et communication	175	1-2-00834	indemnisation de dommages et participations diverses aux travaux de restaurations des immeubles et objets mobiliers classés monuments historiques ou inscrits au titre des monuments historiques, n'ayant pas donné lieu à l'ouverture d'APP (investissement)		20 000 000,00	689 058,59	3 852 550,00	6 818 356,00
Travail, emploi, formation professionnelle, jeunesse et égalité des territoires	103	1-2-00844	remboursement par les bénéficiaires des sommes indûment perçues au titre du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)					1 315,00
Culture et communication	175	1-2-00880	participation financière à une opération d'investissement (AE préalable)			15 317 076,62	12 952 037,00	15 633 000,00
Culture et communication	224	1-2-00889	participations diverses à l'acquisition, à la construction ou à l'aménagement d'immeubles (investissement - AE préalable)					
Intérieur	104	1-2-00877	Remboursements par les bénéficiaires finaux au programme 104 des sommes indûment perçues au titre du FAMI					
Intérieur	303	1-2-00878	Remboursements par les bénéficiaires finaux au programme 303 des sommes indûment perçues au titre du FAMI					
Intérieur	303	1-2-00879	Remboursements par les bénéficiaires finaux au programme 303 des sommes indûment perçues au titre du FSI					
Economie et finance	134	1-2-00904	participations diverses à des études et manifestations				3 300,00	4 748,00
Affaires étrangères	105	1-2-00924	Dans, legs et donations provenant de tiers situés en métropole		70 331,20	7 566 788,17		100 000,00
Economie et finance	134	1-2-00940	remboursement par les bénéficiaires finaux des sommes indûment perçues au titre des fonds structurels européens				86 825,00	21 719,00
Ecologie, développement durable	814	1-2-00991	Participation à des enquêtes de sécurité aérienne					11 532 225,00
Sports, jeunesse, éducation nationale	219	1-3-00182	participations diverses à des opérations d'investissement dans le domaine du sport (AE préalable - programme sport - outre-mer)					
Education nationale	214	1-3-00189	participations à des dépenses d'investissement - AE préalable (outre-mer, étranger, hors crédits communautaires)					
Défense	212	1-3-00198	participations diverses d'outre-mer aux dépenses d'infrastructure et de dépollution (investissement - AE préalable)		800 629,86			
Intérieur	207	1-3-00214	participations diverses à la sécurité et à la circulation routières en outre-mer (fonctionnement)					
Affaires étrangères	105	1-3-00242	Participation de tiers étrangers aux dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France					
Enseignement supérieur	172	1-3-00257	Partenariat avec des organisations internationales ou des gouvernements étrangers (programme 172)					
Affaires étrangères	209	1-3-00287	Participation de gouvernements étrangers aux projets de coopération menés par la France (programme 209)					
Ecologie, développement durable	217	1-3-00293	participations aux frais de fonctionnement des sites partagés en outre-mer					
Ecologie, développement durable	203	1-3-00453	participations d'Etats européens au financement de projets dans le domaine des transports interurbains		80 776,00			
Economie et finance	302	1-3-00528	participation de gouvernements étrangers à la construction ou au fonctionnement de bureaux de douanes à conditions nationales juxtaposés		2 000,00	117 102,78	399 504,00	1 716 412,00
Agriculture, agroalimentaire	215	1-3-00983	participations diverses aux frais de fonctionnement et de déplacement des DDSV (outre-mer)				445,00	380,00
Ecologie, développement durable	812	1-3-00768	Participation de tiers à des études et travaux dans le domaine de la navigation aérienne (outre-mer ou étranger)			295 534,00		480 000,00
Education nationale	214	1-3-00883	participations diverses aux dépenses dans le domaine de l'éducation ( outre-mer et étranger, hors crédits communautaires)			26 637,37		
Economie et finance	134	1-3-00946	participation étrangère à une manifestation exceptionnelle				61 357,00	
Enseignement supérieur	150	2-2-00082	recettes provenant de la rémunération de prestations			2 875,00		543 087,00
Ecologie, développement durable	191	2-2-00093	rémunération des prestations fournies par l'Autorité de sûreté nucléaire		440 918,03	768 430,00	205 284,00	93 323,00
Economie et finance	134	2-2-00073	services rendus par la Commission de régulation de l'énergie			1 199,83	1 243 818,00	664 148,00
Travail, emploi, formation professionnelle, jeunesse et égalité des territoires	155	2-2-00133	valorisation du patrimoine immatériel du ministère du travail (programme 155)			80 819,70		
Culture et communication	334	2-2-00174	produit des cessions de biens mobiliers (programme 334)					
Intérieur	218	2-2-00256	Rémunération des prestations fournies par les directions de l'administration centrale, à l'exception de la direction générale de la police nationale, la direction générale de la gendarmerie nationale et la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (sbs 2)		3 199 917,02			
Services du Premier ministre	129	2-2-00258	valorisation du patrimoine immatériel des services du Premier ministre		117 000,00			
Economie et finance	302	2-2-00280	rémunération de prestations fournies par la DGDDI dans le cadre de l'utilisation du traitement automatique des opérations de dédouanement (SOFI) (programme 302)		1 485 271,14		2 982,00	1 069 248,00
Economie et finance	156	2-2-00271	rémunération des services rendus par le DGFIP au titre de son activité de préposé de la Caisse des dépôts et consignations		8 230 264,88			
Culture et communication	186	2-2-00273	participation du patrimoine immatériel en matière de recherche par les services à compétence nationale du ministère chargé de la culture et de la communication					
Ecologie, développement durable	217	2-2-00312	contributions aux dépenses de personnel pour la réalisation de travaux, prestations ou services			811 010,73	892 408,00	630 484,00
Economie et finance	156	2-2-00378	recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre des opérations effectuées par les services de la DGFP pour le compte de l'établissement national des invalides de la marine, des caisses de crédit municipal et de l'office national des forêts		2 246 225,00		70 045,00	70 334,00
Justice	310	2-2-00514	valorisation du patrimoine immatériel de l'administration centrale du ministère de la justice				874,00	1 456,00
Ecologie, développement durable	203	2-2-00625	rémunération de prestations au titre de travaux d'entretien et de dépenses d'exploitation dans les ports maritimes civils			14 853,16	14 545,00	412 452,00
Intérieur	218	2-2-00727	produit des cessions de biens mobiliers (programme 218)		40 431,20	4 401,00	2 800,00	4 358,00
Ecologie, développement durable	812	2-2-00735	Produit des cessions de biens mobiliers (programme 812)		18 487 631,46	44 225,82	25 611,00	18 248,00

Ministère	Programme	Fonds 2014	Intitulé 2014	CP au 30/09/2014	CP 2013	CP 2012	CP 2011	CP 2010
Écologie, développe.	813	2-2-00740	Produit des cessions de biens mobiliers (programme 813)		1 948 700,00	50 653,85	42 750,00	154 456,00
Culture et patrimoine	131	2-2-00750	produit des cessions de biens mobiliers (programme 131)					2 607,00
Services du Premier	112	2-2-00756	produit des cessions de biens mobiliers (programme 112)		13 500,00	7 550,00	13 507,00	
Écologie, développe.	812	2-2-00758	Rémunération de services rendus (programme 812)		508 525,02	1 997 056,82	1 804 262,00	2 814 092,00
Écologie, développe.	814	2-2-00761	Rémunération de services rendus (programme 814)		827 012,52	203 889,47	1 598 060,00	1 540 599,00
Écologie, développe.	813	2-2-00765	Rémunération de services rendus (programme 813)					
Écologie, développe.	814	2-2-00777	Produit des cessions de biens mobiliers (programme 814)		877 875,00	112 288,54	101 572,00	132 880,00
			produit des cessions, à des tiers situés hors métropole, des études réalisées par le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPIII)		19,70		21 650,00	62 738,00
Services du Premier	129	2-3-00028	prospectives et d'informations internationales (CEPIII)					
Justice	166	2-3-00168	valorisation internationale du patrimoine immobilier des services judiciaires		65 483,64			
Économie et finance	134	2-3-00235	Rémunération de certains services rendus par l'Autorité de la concurrence en outre-mer			25 600,00		
Écologie, développe.	217	2-3-00310	contributions aux dépenses de personnel pour la réalisation de travaux, prestations ou services ( outre mer)		15 805,56			86,00
			rémunération de prestations au titre de travaux d'entretien et de dépenses d'exploitation en outre-mer (programme 203)		850,20	954 781,81		827 500,00
Écologie, développe.	203	2-3-00824	(programme 203)					
Écologie, développe.	812	2-3-00753	Rémunération de services rendus (programme 812)		31 721 457,76	630 428,00	506 128,00	373 825,00
Écologie, développe.	814	2-3-00716	Rémunération de services rendus (programme 814)		275 901,77	7 910 003,13	6 066 246,00	6 588 304,00
Écologie, développe.	813	2-3-00770	Produit des cessions de biens mobiliers (programme 813)					8 175,00
Écologie, développe.	814	2-3-00789	Produit des cessions de biens mobiliers outre-mer (programme 814)		498 107 680,70	12 028,80	10 418,00	28 054,00